



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du 11 juin 2020

Présidence : M. Walter Burri
 Secrétaire : Mme Aurélia Bally
 Scrutateurs : MM. Nicolas Pavillard et Ludovic Haueter
 Convocation : du 23.05.2020, personnelle et publique

1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 20h00, salue les conseillers généraux et municipaux et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 26
 Quorum (1/3) : 9
 Membres présents : 17 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
 Majorité absolue : 9

Puis demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour prévu qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 05.12.2019,
3. Admission(s) – démission(s),
4. Communications du Président,
5. Communications de la Municipalité,
6. Préavis 01-2020 demande d'autorisation de vente du Puits des Râpes à Sagenord,
7. Préavis 02-2020 demande d'autorisation d'établissement d'un DDP en faveur de la Communauté du Champ du Bois,
8. Préavis 03-2020 comptes et gestion 2019,
9. Préavis 04-2020 arrêté d'imposition 2021,
10. Préavis 05-2020 augmentation de CHF 29'000.00 au budget 2020 pour le compte n° 9.143.02 Chalet des Petites Fauconnières,
11. Nomination du bureau du Conseil général pour 2020-2021,
12. Nomination de la Commission de gestion 2020-2021,
13. Nomination de la Commission de recours 2020-2021,
14. Interventions individuelles et divers.

Aucune remarque n'étant faite l'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 05.12.2019

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal par mail. Il n'est donc pas relu et mis en discussion. La modification suivante est demandée par M. le Président :

- Au dernier paragraphe, ligne 2, il s'agit de Longeville et non Montavaux.

Cette modification est acceptée et le procès-verbal est adopté à la majorité avec 1 abstention.

3. Admission(s) – démission(s)

Il n'y a pas de démission.

Il y a une admission.

Il s'agit de :

- M. Nicolas Piaget.

Après avoir entendu la teneur du serment et répondu « oui, je le promets » à l'appel de son nom, la personne susmentionnée est déclarée membre du Conseil général.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 27

Quorum (1/3) : 9

Membres présents : 18 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Majorité absolue : 10

4. Communications du Président

M. le Président n'a pas de communications et passe au point 5.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic prend la parole et salue l'assemblée. Il espère que tout le monde a bien traversé cette période délicate de COVID-19 et propose d'avoir une petite pensée pour les personnes qui ont été malades. Il remercie chaleureusement Mme Corinne Woëts qui s'est beaucoup occupée des personnes âgées au village ainsi que la Jeunesse qui s'est aussi beaucoup investie depuis le début de la pandémie.

Puis donne les informations suivantes :

- Il fait remarquer que la salle est très dispersée ceci afin d'appliquer les directives de l'État. Il espère que ce sera la seule fois qu'on verra la salle ainsi.
- Le PGA (plan général d'affectation) il s'agit d'une étape assez importante. Le projet de documents touche à sa fin, il a été transmis au Canton (SDT). Ils ont fait quelques remarques. Nous aurons certainement la possibilité de mettre à l'enquête cet automne.

- L'autocontrôle de l'eau potable. Il s'agit d'un document établi en 2013, d'une centaine de pages, jamais traité par l'État et resté en suspens chez le chimiste cantonal. Il y avait beaucoup de modifications à faire avant d'être mis au propre. A ce jour, il n'a pas encore été validé mais accepté. Nous pouvons avoir confiance en la manière dont nous gérons ce dossier concernant l'eau.
- Les écoles. L'année qui s'est terminée a été bien maîtrisée. Le budget est concluant malgré les lourds investissements.
- L'accueil de jour des enfants. Il y a de plus en plus de demandes.
- La Fête Nationale. Elle aura bien lieu le 1^{er} août avec à manger, à boire, quelques feux d'artifices et un grand feu.
- Il propose d'avoir une pensée pour M. Freddy Delabays, tenancier du chalet des Petites Fauconnières, qui a eu un gros souci de santé, il se remet gentiment. N'hésitez pas à aller lui rendre visite cela lui fera plaisir.

Communications de M. Gérard Perrier, municipal :

- Forêts de Plaine : les soins culturaux seront effectués cette année, quant aux coupes de bois, elles seront faites plutôt cet automne selon le marché du bois.
- Forêts des Petites Fauconnières : la coupe est reportée à l'année prochaine ou voire dans 2 ans. Par contre les soins culturaux seront faits cette année. Comme chaque hiver, il y a eu quelques arbres déracinés et relativement peu de bostryche. C'est le syndicat de Vuarrens qui a pris le bois. Ce qui reste dans les forêts est pour les bûcherons.

Communications de M. Olivier Schülé, municipal :

- Déchèterie : il n'y a rien de particulier. La prochaine séance intercommunale aura lieu le lundi 22 juin 2020 pour passer les comptes d'exploitation.
- Éclairage public : la nuit des persillades aura lieu du 12 au 13 août 2020. Une bonne partie de l'EP sera coupé entre 22h et 4h. Ceci afin de pouvoir mieux voir les étoiles.
- Cimetière : rien de particulier.
- Place de jeux : la cérémonie prévue pour clôturer le dossier et remercier les sponsors n'a pas pu avoir lieu à cause du COVID-19. Elle a été repoussée au mois de septembre ou octobre de cette année.
- Afin de compléter l'offre au village, nous avons la chance d'avoir un 2^{ème} Food Truck en alternance, vente de pizzas et tartare de bœuf, un vendredi sur 2.

Communications de M. André Cachin, municipal :

- Bâtiment des Petites Fauconnières : des travaux de réfection des façades ont été réalisés il y a peu d'années mais un problème d'humidité persiste et les dégrade à nouveau. Un préavis vous sera présenté ce soir afin de réaliser de nouveaux travaux et la pose d'un drainage afin d'arrêter cette dégradation.
- Collège : la garderie et la cuisine sont terminées, elles seront mises en service pour la rentrée d'août 2020.

- L'étude pour la réalisation de trottoirs avance bien. Elle a été validée par le Bureau Jaquier-Pointet. Une séance a eu lieu avec la DGMR afin de voir quelles modifications pourraient être faites avant de demander des prix à des entreprises. Nous en saurons plus au d'ici le prochain conseil.
- Eau potable : rien à dire de concret.

Communications de Mme Corinne Jaggy, municipale :

- Police : nous avons reçu la statistique des 10 événements survenus au village de janvier à mars 2020.
- Bourse et finance : il y aura un préavis présenté ce soir pour l'approbation des comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie la Municipalité et passe au point 6.

6. Préavis 01-2020 demande d'autorisation de vente du Puits des Râpes à Sagenord.

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic prend la parole et rappelle que la situation a déjà été expliquée plusieurs fois et que le conseil a admis que la solution pour nous de se séparer de l'installation pour l'eau potable offrait quelques avantages. Les discussions avec Sagenord se sont poursuivies dans ce sens-là. Un contrat de vente a été rédigé par un notaire. Si Sagenord venait à ne plus être capable d'assumer sa mission, la Commune Orges aurait le droit, en premier, de racheter le puits afin de pouvoir continuer de s'alimenter par ce circuit-là. Cela ne pose aucun problème à Sagenord selon leur philosophie qui dit que l'eau ne doit pas devenir un bien commercial. C'est volontairement que le contrat n'a pas été distribué car il est encore un document de travail mais si quelqu'un est intéressé à le lire, il est possible de faire une demande au greffe. La Municipalité n'ayant pas le droit d'acheter ou de vendre des biens immobiliers, elle vous fait la demande avec un préavis.

M. le Président demande si quelqu'un a une question.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe la parole à la Commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande à l'unanimité de ses membres d'adopter ce préavis tel que présenté.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

- M. Reynald Jaquet demande quel est le montant.
- M. le Syndic précise que le calcul a été fait par rapport à tous les frais engendrés durant ces dernières années pour cette installation. Egalement par rapport à d'autres paramètres communaux comme la valeur habituelle de cet ouvrage comme par exemple son âge.
- M. Reynald Jaquet demande si les CHF 90'000.- vont venir en déduction du montant de CHF 174'072.76.
- M. le Syndic confirme que oui.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, procède au vote.

Art. 1 d'octroyer à la Municipalité le droit de vendre le Puits des Râpes à SAGENORD SA pour un montant TTC de CHF 90'000.00.

Art. 2 d'octroyer à la Municipalité de droit d'honorer la facture de CHF 174'072.76 HT concernant le raccordement du réseau de distribution du village à la conduite d'alimentation régionale aux environs de la ferme de Montavaux ainsi que celui de la ferme des Charrières.

Cette décision autorise donc la Municipalité à mettre en œuvre le reliquat des conclusions du préavis 04/2015, telles qu'amendées par le Conseil Général dans sa séance du 25 juin 2015, en les finançant par l'emprunt ».

L'assemblée accepte ce préavis, à la majorité avec 1 abstention.

7. Préavis 02-2020 demande d'autorisation d'établissement d'un DDP en faveur de la Communauté du Champ du Bois

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic dit que l'essentiel est dans le préavis. Historiquement, selon les premières esquisses de travaux menés avec Sagenord, le réservoir aurait dû être désaffecté et démonté mais c'était dommage de détruire un ouvrage existant et pouvant être utile dans l'avenir. A ce moment-là il n'y avait pas de solutions pour expliquer à l'Etat la raison du choix de le garder. La crainte de l'Etat était qu'il soit abandonné, oublié, pollue la nature et empêche les agriculteurs de la région de cultiver des terrains.

C'est là que de jeunes entrepreneurs du village ont décidé de se lancer dans une aventure et ont souhaité garder ce puits.

L'option retenue était de ne pas le louer ni le vendre car il n'avait pas beaucoup de valeur. Nous avons donc décidé de faire un prêt à l'usage, c'est-à-dire de laisser les gens l'utiliser pendant une période prédéfinie de 50 ans.

A l'échéance, soit :

- les dirigeants de la communauté du champ du bois décident de prolonger la validité du prêt à l'usage car le puits est toujours utile pour leurs activités,
- la Commune en a besoin et récupère son bien,
- la Commune n'en a pas besoin et les dirigeants de la communauté du champ du bois non plus, dans ce cas-là, en remerciements d'avoir bénéficié pendant 50 ans de l'ouvrage, c'est eux qui le démontent et remettent en état,
- les dirigeants de la communauté du champ du bois souhaitent le garder mais la Commune refuse, dans ce cas-là c'est la commune qui démonte et remet en état.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à la Commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande à l'unanimité de ses membres d'adopter ce préavis tel que présenté.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

- M. Reynald Jaquet demande si ce réservoir est encore alimenté en eau.
- M. le Syndic répond que le réservoir est sec et propre depuis un an et sera rempli lors de sa prochaine utilisation.
- M. Matthieu Slusarek demande qui s'occupera de l'entretien durant cette période.
- M. le Syndic répond que ce sera les utilisateurs.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, procède au vote.

Art. 1 d'octroyer à la Municipalité le droit d'octroyer un droit distinct et permanent en faveur de la Communauté du Champ du Bois et grevant la parcelle 532.

L'assemblée accepte ce préavis, à la majorité avec 3 abstentions.

8. Préavis 03-2020 comptes et gestion 2019

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

Mme Corinne Jaggy informe que les comptes 2019 sont bouclés depuis le début de l'année et remercie Mme Chrystèle Vidmer, nouvelle boursière, pour son excellent travail. La fiduciaire a pu rendre son rapport rapidement. Elle se réjouit de son premier bénéfice d'un montant CHF 30'000.00 et partage avec l'assemblée sa satisfaction en précisant qu'il ne faut pas trop se réjouir non plus, continuer de faire attention et garder les mêmes principes pour 2020.

- M. Reynald Jaquet demande ce que veut dire les initiales ATF.
- Mme Corinne Jaggy répond qu'il s'agit de « Avance à terme fixe ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à la Commission de gestion.

M. Bruno Rodrigues, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande au Conseil d'approuver les comptes 2019 tels que présentés.

M. le Président remercie M. Bruno Rodrigues et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, procède au vote.

Art. 1 d'accepter les comptes de l'exercice 2019 tels que présentés.

Art. 2 de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2019.

L'assemblée accepte ce préavis, à la majorité avec 1 abstention.

9. Préavis 04-2020 Arrêté d'imposition 2021

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

Mme Corinne Jaggy informe que la Commune a suivi la même approche que ces 3 dernières années c'est-à-dire de ne pas changer le taux au sein de la Commune. Notre approche en termes de finance, a prouvé qu'on s'en sort bien en suivant les règles de base et en restant prudents avec les dépenses durant l'année. Nous allons à l'essentiel et ça fonctionne. Nous restons prudents.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à la Commission de gestion.

M. Bruno Rodrigues, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande au Conseil d'approuver le maintien inchangé du taux d'imposition.

M. le Président remercie M. Bruno Rodrigues et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, procède au vote.

Art. 1 L'arrêté d'imposition 2021 tel qu'il vous a été présenté.

L'assemblée accepte ce préavis, à la majorité avec 1 abstention.

10. Préavis 05-2020 augmentation de CHF 29'000.00 au budget 2020 pour le compte n° 9.143.02 Chalet des Petites Fauconnières

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. André Cachin explique que la somme de CHF 29'000.00 sera prise sur le ménage communal pour payer les entrepreneurs qui feront les travaux de réfection de façades du chalet qui subissent une nouvelle détérioration à cause de l'humidité qui remonte du sol ainsi que l'étanchéité de la toiture en éternit de l'ancienne porcherie. Il est urgent de faire ces travaux ainsi que la pose d'un drainage comme mesure corrective. Pour rappel, la façade du chalet a été faite il y a 3 ans à la chaux mais de nouvelles remontées d'humidité dégradent rapidement cette réfection.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à la Commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion recommande au Conseil d'approuver le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

- M. Reynald Jaquet demande quel genre de matériau sera utilisé pour l'étanchéité de la porcherie.
- M. André Cachin répond qu'il est prévu de poser une bâche respirante et des tuiles pour remplacer l'éternit actuel qui a plus de 40 ans.
- Mme Saskia Cachin trouve qu'on met régulièrement de l'argent pour les Petites Fauconnières et demande au niveau de la comptabilité à quoi cela équivaut.
- Le syndic répond que des gros investissements ont été faits et amortis progressivement. Ces travaux vont rallonger cet amortissement.
- Mme Saskia Cachin trouve que la partie en avancement devrait être refaite.
- M. le Syndic répond que c'est le tenancier qui doit s'en occuper.
- M. Matthieu Slusarek demande si l'humidité remonte du terrain, de protéger la façade ne va pas empêcher de faire remonter l'eau.
- M. André Cachin raison pour laquelle nous avons prévu de poser un drainage.
- M. Matthieu Slusarek demande si le drainage va être vraiment efficace et pourquoi la façade se dégrade maintenant si rapidement.
- M. André Cachin répond que la technique à la chaux utilisée il y a quelques années n'était pas efficace pour ce problème.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, procède au vote.

Art. 1 d'accorder à la Municipalité l'augmentation du budget 2020 de CHF 29'000.00.

L'assemblée accepte de ce préavis à la majorité avec 1 abstention.

11. Nomination du bureau du Conseil général pour 2020-2021

- M. Walter Burri, Président,
- M. Alain Petitpierre, Vice-Président.

Sont élus tacitement par applaudissements.

Nomination des scrutateurs :

- M. Nicolas Pavillard,
- M. Raphaël Bonvin.

sont élus tacitement par applaudissements.

Nomination des scrutateurs suppléants :

- Mme Noëlle Vuillemin,
- M. Ludovic Haueter.

Sont élus tacitement par applaudissements.

M. le Président remercie la secrétaire, Mme Aurélie Bally, pour son travail.

12. Nomination de la Commission de gestion 2020-2021

Nomination des membres :

- M. Patrick Aerny,
- M. Cyril Cachin,
- M. Bruno Rodrigues.

Sont élus tacitement par applaudissements.

Nomination d'un membre suppléant :

- M. Damien Gfeller.

Est élu tacitement par applaudissements.

Une démission :

- M. Pavillard Josy, membre suppléant.

Passé à l'élection d'un nouveau membre suppléant :

Un candidat se présente :

- M. Willam Montagrin.

Est élu membre suppléant par applaudissements et vivement remercié.

13. Nomination de la commission de recours 2020-2021

- Mme Cynthia Schülé, membre,
- Mme Noëlle Vuillemin, membre,
- M. Raphaël Bonvin, membre.

Sont élus tacitement par applaudissements.

Nomination de la déléguée de l'arrondissement scolaire 2020-2021 :

- Mme Saskia Cachin.

Est élue tacitement par applaudissements.

Nomination d'une secrétaire remplaçante 2020-2021 :

- Mme Noëlle Vuillemin.

Est élue par applaudissements et vivement remerciée.

13. Interventions individuelles et divers

M. le Président invite la Municipalité à prendre la parole si elle le souhaite.

- M. le syndic informe que si quelqu'un souhaite partager le verre de l'amitié après la séance, un apéritif sera servi, à distance !
- M. Matthieu Slusarek demande s'il serait possible de remettre le radar sympathique en place.
- M Olivier Schülé répond qu'il s'occupe de regarder avec l'employé communal.
- M. Reynald Jaquet demande quel est l'état sanitaire de notre eau à Orges par rapport au chlorothalonyl et à quelle fréquence elle est contrôlée.
- M. le Syndic répond que le contrôle de ce composant se fait une fois par année en automne. C'est avec plaisir qu'il informe que l'eau de la Commune d'Orges est l'une des rares de tout le Canton exemptes de ce produit-là. Cela s'explique car vers la zone de l'Arnon il n'y a pas d'accumulation de produits non recommandables.
- M. Reynald Jaquet trouve qu'à la rue du Giron il y a beaucoup d'enfants qui se déplacent en vélo, trottinette et demande si on ne pourrait pas installer des panneaux « Attention aux enfants » incitant les automobilistes à lever le pied ou limiter cette rue à la vitesse sans interdire la circulation.
- M. le Syndic trouve que l'idée est bonne mais ne sais pas si cela est réalisable.
- Mme Corinne Jaggy souhaite organiser une rencontre et animation avec la Police, les enfants et les gens du village un après-midi ou un samedi pour expliquer et rappeler en version réelle aux parents, aux enfants et à toute personne qui aimerait venir, les règles de bases de circulation. Nous espérons que nous pourrons mettre en place cette journée. Elle

rappelle que nous ne souhaitons pas interdire mais faire quelque chose de ludique avec l'aide de la police pour rendre la chose un peu plus officielle.

- M. André Cachin rappelle que cela fait une dizaine d'années que nous parlons de diminuer la vitesse dans le village mais il est difficile de créer un dossier selon les règles de la DGMR. Nous pourrions envisager de faire quelque chose avec le projet de réalisation des trottoirs. Il faut tenir compte des déplacements des tracteurs. Le 30km/h au village serait très intéressant mais difficile à réaliser. Peut-être qu'une vitesse à 40km/h pourrait être envisageable mais il faudrait mettre tout le village.
- M. Reynald Jaquet trouve que l'architecture de la rue du Giron fait penser à une zone 20km/h., il n'y a pas vraiment de trottoir et ressemble plutôt à une zone de rencontre.
- M. le Syndic dit qu'un expert de conduite a expliqué que ce n'était pas possible de faire une zone 30km/h. car il n'y a pas assez d'habitants et des places de parc des 2 côtés.
- M. André Cachin dit que la pose de panneaux « Attentions aux enfants » est possible. Selon un comptage de vitesse à la ruelle du Coin, la moyenne était de 22km/h. L'Etat est donc difficile à convaincre pour faire une zone 30km/h. Faire un rond-point est déjà bien.
- M. Damien Gfeller demande si les travaux sur la route de Vuiteboeuf ont commencés.
- M. André Cachin répond que pour l'instant non. L'Etat doit encore accepter le dossier.
- M. Reynald Jaquet fait remarquer qu'il aime beaucoup le chalet des Petites Fauconnières et demande si la petite partie qui a été construite devant, peu esthétique, pourrait être refaite. C'est le côté bricolage qui interroge.
- M. le Syndic répond que si la commune devait s'occuper de mettre à l'enquête en hors zone à bâtir, c'est très difficile. Actuellement cela permet de mettre 2 ou 3 tables de plus.
- M. André Cachin rappelle que la pergola appartient au tenancier et non à la commune.
- M. le Président demande si à la place on ne pourrait pas utiliser une partie des écuries à l'intérieur au lieu de cette pergola.
- M. André Cachin répond que pour l'instant les écuries sont toujours utilisées et c'est sombre.
- M. Matthieu Slusarek fait remarquer que selon le Règlement de Police, il est interdit de laisser le moteur d'une voiture tourner inutilement. Au village, il y a une personne, qu'il ne connaît pas, laisse préchauffer le moteur de sa voiture tous les matins et pré refroidir tous les soirs et demande si la Commune peut intervenir dans ce cas-là ou si c'est du domaine privé.
- M. le Syndic propose de donner quelques indications comme le nom, l'adresse à une personne qui a un conflit d'intérêt et nous pourrions lui faire remarquer que nous avons entendu du bruit. Cela n'a pas toujours un effet très extraordinaire mais c'est une solution.

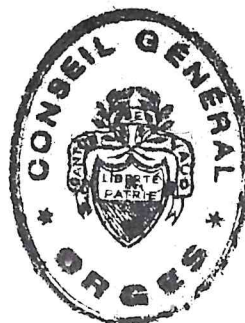
M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h30, remercie la Municipalité pour les explications données et tout le travail fourni. Il remercie également les membres du Conseil général pour leur présence ce soir, la secrétaire du Conseil général, la secrétaire municipale ainsi que la boursière pour leur travail et souhaite une bonne soirée à tout le monde.

Approbation du PV

Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le

Le Président
M. Walter Burri

La Secrétaire
Aurélia Bally

